

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : Le 26 septembre 2024

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
désignée conformément à l'article 19 de la Loi sur la Commission municipale

Partie poursuivante

1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

C.

Monsieur Richard Poirier
Conseiller, Municipalité de Denholm
419, chemin du Poisson-Blanc
Denholm (Québec) J8N 9C8

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, monsieur Richard Poirier est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis des manquements aux règles prévues au *Règlement n° 2022-02 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Denholm* alors qu'il était conseiller de cette Municipalité, à savoir :

Le ou vers le 11 juillet 2024, lors d'un échange avec la directrice générale, monsieur Poirier a tenu des propos irrespectueux envers celle-ci contrevenant ainsi à l'article 5.2.1 du Code;

Le ou vers le 13 août 2024, lors d'une plénière, monsieur Poirier a tenu des propos irrespectueux envers la directrice générale, contrevenant ainsi à l'article 5.2.1 du Code.

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca